



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 05 AVRIL 2018**

Le 05 avril deux mille dix-huit, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 29 mars, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 17

LA FERTE IMBAULT : Monsieur Pascal COLART, délégué titulaire,
MARCILLY-EN-GAULT : Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,
ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Michel CHAUVIN, délégué titulaire,
SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Monsieur Jean CHICAULT, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,
SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,
SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, délégué titulaire,
THEILLAY : Monsieur Claude LELAIT, Monsieur Gérard CHOPIN, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 5

Madame Isabelle GASSELIN, pouvoir à Monsieur COLART
Monsieur Jacques LAURE, pouvoir à Monsieur CHAUVIN
Madame Emmanuelle ROEKENS, pouvoir à Monsieur POUJADE
Madame Corinne PÉNICAUD, pouvoir à Monsieur MAURICE
Madame Mauricette ROQUE, pouvoir à Monsieur CHOPIN

Absents sans pouvoirs : 5

Madame Marie-Laure CHOLLET
Madame Stéphanie DARDEAU
Madame Marie-Lise CARATY
Monsieur Philippe DEBRÉ
Madame Maryse SENE

Secrétaire de Séance : Monsieur Max BURON

Mesdames SCIOU, BESSÉ et Monsieur BRUNET, fonctionnaires territoriaux assistent à la séance.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Max BURON est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2018

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018 est adopté à l'unanimité.

3. ACQUISITION ET CESSIION TERRAIN D'UNE PARCELLE SUR LA ZAE DES COMBES POUR L'ENTREPRISE MOUSSET

Délibération n°2018-11

Monsieur BROCHAND, représentant la SCI « Les Combes », a acheté les parcelles cadastrées n° BI 315 et BI 313, appartenant anciennement à la société « Plastiques du Morin » et situées sur la ZAE « Les Combes » à Salbris.

Il souhaite également être propriétaire des terrains jouxtant ces parcelles aux fins de création d'une circulation autour de son ensemble bâti et a émis la volonté, par mail en date du 21 mars 2018, d'acquérir les parcelles cadastrées n° BI 314 d'une superficie de 11648m² et BI 312 d'une superficie de 656m².

Un avis des Services des Domaines en date du 06 février 2018 porte la valeur vénale de ces parcelles à 7,90 € le m²

Monsieur le Président précise que s'agissant de la parcelle BI 314, il existe une impossibilité de construction due à la servitude le long de la voie ferrée sur toute la longueur de celle-ci et sur une largeur d'environ 20 mètres, équivalent à environ 4000 m². Après déduction des zones inconstructibles, la surface utile s'élève à 8200m²

Il est donc proposé de fixer cette cession à 60 000 €, soit environ 7,30 € / m² utile.

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des terrains situés sur les Zones d'Activités Économiques a fait l'objet d'une mise à disposition à la CCSR par délibération 2017-68 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2017, la Communauté doit donc se rendre propriétaire du terrain avant toute cession.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que chaque Conseil Municipal des Communes membres de la Communauté délibère sur les conditions financières et patrimoniales eu égard au choix de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert des ZAE des Communes à la Communauté.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'ACQUÉRIR** les parcelles BI 312 et BI 314 situées sur la ZAE « Les Combes » à Salbris au prix de 60 000 € TTC, propriétés de la Commune de Salbris,
- **DE CEDER** les parcelles BI 312 et BI 314 à la SCI « Les Combes », représentée par Monsieur Pierre-Jean BROCHAND, au prix de 60 000 € TTC,
- **DE MANDATER** l'étude notariale de Salbris située au 9 rue du Souvenir Français pour la réalisation de ce dossier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier

La présente délibération sera notifiée à chaque Commune membre de la Communauté de Communes Sologne des Rivières.

Cette délibération est adoptée à la MAJORITÉ (1 abstention de Madame Agnès THIBAUT) des membres présents et représentés.

4. DEMANDE D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SMABS POUR ORÇAY

Délibération n°2018-12

Par courrier du 12 mars, Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS) rappelle que la CCSR s'est substituée à ses communes membres pour la compétence GEMAPI, étant précisé qu'Orçay n'était pas concerné par ce syndicat.

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que cette compétence se doit d'être exercée sur l'ensemble des communes de la CCSR et propose d'intégrer Orçay

Monsieur le Président propose donc de soumettre à délibération la demande d'extension du périmètre du SMABS pour y inclure la commune d'Orçay.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

RESSOURCES HUMAINES

5. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Délibération n°2018-13

Rapporteur : Monsieur MAURICE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Communauté en créant et en supprimant les postes nécessaires.

Il présente les postes à créer :

Avancements de grade

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème}.

Intégration directe

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Et ceux à supprimer :

Sous réserve de l'avis du Comité Technique (suite aux avancements de grades, départs, etc)

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet,
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35^{ème}.

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA CCSR

Modifications au 5 avril 2018

NATURE DES EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS CREEES		EMPLOIS POURVUS		EMPLOIS NON POURVUS		EMPLOIS A CRÉER		EMPLOIS A SUPPRIMER	
		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET ET A TEMPS NON COMPLET											
FILIERE ADMINISTRATIF											
Attaché Principal	A	3		2		1					
Adjoint Administratif Principal 1ere classe	C							2			
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	6		5		1				1	
FILIERE TECHNIQUE											
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	2		2				2			
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	8		8				1	1		
Adjoint Technique	C	1	1	1	1						
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE											
Cadre de Santé de 2ème classe	A	1		1							
Puéricultrice Classe Supérieure	A	1				1				1	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	2		1		1				1	
Educateur de Jeunes Enfants	B	2		1		1					
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	2		2				1			
Auxiliaire de Puériculture Principal 2eme classe	C	7		6		1					
FILIERE SPORTIVE											
Educateur des APS principal 1ère classe	B	2		2							
FILIERE ANIMATION											
Animateur Principal de 2ème classe	B	1		1							
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	C	1		1				3			
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	6	1	6	1			2			
Adjoint d' Animation	C	8	2	7		1	1+1			1	1
TOTAL		53	4	46	2	7	2	11	1	4	1

AGENTS NON TITULAIRES A TEMPS COMPLET ET A TEMPS NON COMPLET											
CDD * emploi non pourvu par fonctionnaire	A-B-C	3		3							
CDI	C	1		1							
CDD Occasionnel / Saisonnier	B-C	55				55					courant 2018
CDD Remplacement				1	1						
Contrats aidés (CUI/ EA)		8		4	1	3					
Contrat d'apprentissage		3				3					

Monsieur le Président vous soumet pour approbation les tableaux récapitulatifs ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

6. COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Délibération n°2018-14

Le Président rappelle à l'assemblée que les élections professionnelles ont lieu en décembre 2018 et qu'en application de l'article 12 du décret n°85-565 du 30 mai 1985, l'organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentées au Comité Technique.

Considérant la consultation de l'organisation syndicale représentée au Comité Technique de la CCSR intervenue le 26 mars 2018,

Considérant l'effectif des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé arrêté au 1^{er} janvier 2018, soit 55 agents, il est nécessaire d'installer un Comité Technique et un CHSCT de la CCSR.

Après déclaration des candidatures,

Monsieur le Président propose :

- **DE FIXER** à 3 représentants titulaires du personnel et 3 suppléants au Comité Technique(CT),
- **DE FIXER** à 3 représentants titulaires du personnel et 3 suppléants au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail(CHSCT),
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel au sein du Comité Technique et du CHSCT,
- **DE PRÉCISER** que le Comité Technique et le CHSCT devront recueillir l'avis des représentants de la collectivité,
- **DE FIXER** comme suit et dans l'ordre de candidature la liste des représentants titulaires de la collectivité: Messieurs Olivier PAVY, Pierre MAURICE, Gérard CHOPIN et suppléants de la collectivité : Monsieur Pascal COLART, Madame Michelle MOREAU et Monsieur René POUJADE au CT,
- **DE FIXER** comme suit et dans l'ordre de candidature la liste des représentants titulaires de la collectivité : Messieurs René POUJADE, Michel CHAUVIN, Max BURON et suppléants de la collectivité : Messieurs Gérard CHOPIN, Olivier PAVY et Madame Christiane LALLOIS au CHSCT,
- **DE NOMMER** Monsieur Pierre MAURICE en tant que Président du CT,
- **DE NOMMER** Monsieur René POUJADE en tant Président du CHSCT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

7. APPROBATION DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AVEC LA COMMUNE DE SALBRIS

Délibération n°2018-15

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la logique de mutualisation des services municipaux et communautaires afin d'en rationaliser les coûts de fonctionnement.

Cette mutualisation concerne plusieurs thématiques :

- un service instructeur en matière d'urbanisme,
- un secrétariat général mutualisé,
- une centrale d'achat public,

- un accueil du public mutualisé,
- un service communication mutualisé.

Ainsi, il a été décidé que la commune de Salbris mettrait à disposition de la communauté de communes Sologne des Rivières :

- un agent relevant du cadre d'emploi des ingénieurs selon une quotité de 63% (urbanisme),
- un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs selon une quotité de 50% (secrétariat général),
- trois agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs selon une quotité de 20% (achat public, accueil, communication),

Il est proposé de valider le renouvellement de la mise à disposition pour une période d'un an renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, trois agents de la commune de Salbris, actuellement mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, sont mis à disposition rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018, auprès de la Maison des Services Au Public, compétence communautaire suite à sa labellisation :

- un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs selon une quotité de 30%,
- deux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs selon une quotité de 30%,

Monsieur le Président vous propose d'accepter la mise à disposition de personnels de la ville de Salbris à la CCSR et de l'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à la MAJORITÉ (1 abstention de Madame Agnès THIBAUT) des membres présents et représentés.

FINANCES

8. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES : SPANC - ZAE (JARDIN D'ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TECHNOPARC, LOTISSEMENT DU TECHNOPARC, ZONE ARTISANALE DE SALBRIS, TERRE DES MILLES BOEUFS) - MSAP

Le vote de ce point est **reporté** au prochain conseil dans la mesure où la totalité des documents nécessaires à l'adoption du budget n'a pas été communiquée à la Communauté de Communes au jour du Conseil.

9. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES : SPANC - ZAE (JARDIN D'ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TECHNOPARC, LOTISSEMENT DU TECHNOPARC, ZONE ARTISANALE DE SALBRIS, TERRE DES MILLES BOEUFS) - MSAP

Le vote de ce point est **reporté** au prochain conseil dans la mesure où la totalité des documents nécessaires à l'adoption du budget n'a pas été communiquée à la Communauté de Communes au jour du Conseil.

10. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES : SPANC - ZAE (JARDIN D'ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TECHNOPARC, LOTISSEMENT DU TECHNOPARC, ZONE ARTISANALE DE SALBRIS, TERRE DES MILLES BOEUFS) - MSAP

Le vote de ce point est **reporté** au prochain conseil dans la mesure où la totalité des documents nécessaires à l'adoption du budget n'a pas été communiquée à la Communauté de Communes au jour du Conseil.

11. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ POUR L'ANNÉE 2018

Délibération n°2018-16

Les taux de fiscalité étaient pour 2017 :

NATURE DES TAUX	TAUX 2017	PRODUIT 2017	TAUX PROPOSE 2018	PRODUIT ATTENDU
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	23.36 %	1 391 725 €	23.36 %	1 488 733 €
Taxe d'Habitation	9.58 %	1 339 722 €	9.58 %	1 355 953 €
Taxe Foncière (Bâti)	-	-	0.50 %	64 860 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	3.40 %	12 361 €	3.40 %	12 549 €

Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé de ne pas augmenter la CFE, la TH et la TFNB et d'imposer à hauteur de 0,5% le Foncier Bâti.

Cette délibération est adoptée à la MAJORITÉ (1 abstention de Madame Agnès THIBAUT) des membres présents et représentés.

12. VOTE DES TAUX DE TEOM POUR L'ANNÉE 2018

Délibération n°2018-17

NATURE du TAUX	TAUX 2017	PRODUIT 2017	TAUX PROPOSE 2018	PRODUIT ATTENDU
TEOM	12.80 %	1 282 745	12.80 %	1 312 478 €

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

13. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : SPANC - ZAE (JARDIN D'ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TECHNOPARC, LOTISSEMENT DU TECHNOPARC, ZONE ARTISANALE DE SALBRIS, TERRE DES MILLES BOEUF) - MSAP

Délibération n°2018-18

Lors de sa séance du 15 mars 2018, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité pour 2018.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet des budgets primitifs pour l'exercice 2018 soumis à votre adoption. Le tableau joint expose de manière plus détaillée ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote des budgets primitifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du SPANC,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires s'étant déroulé lors de la séance du conseil communautaire,

Considérant le projet des budgets primitifs de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes présenté par le Président, soumis au vote par chapitre avec présentation fonctionnelle,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2018 tel que décrits dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget principal, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 717 427.28 €	7 717 427.28 €	413 093.45 €	413 093.45 €

Le budget annexe du Jardin d'Entreprises, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes de fonctionnement et est excédentaire en recettes d'investissement aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
128 778.25 €	128 778.25 €	242 719.12 €	292 751.37 €

Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
2 831.88 €	2 831.88 €

Le budget annexe Maison de Services Au Public, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
76 145.52 €	76 145.52 €	5 627.92 €	5 627.92 €

Le budget annexe Développement Économique Technoparc à Salbris, pour l'exercice 2018, excédentaire en recettes de fonctionnement et d'investissement aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
127 000.00 €	127 000.39 €	53 930.41 €	53 931.41 €

Le budget annexe Lotissement Technoparc à Salbris, pour l'exercice 2018, excédentaire en recettes d'investissement aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 253 480.95 €	1 253 480.95 €	1 210 311.95 €	1 337 839.00 €

Le budget annexe Zone d'Activités Artisanales de Salbris, pour l'exercice 2018, excédentaire en recettes d'investissement et de fonctionnement aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
559 836.82 €	572 981.49 €	559 836.26 €	559 836.82 €

Le budget annexe ZA Terre des milles bœufs à Theillay, pour l'exercice 2018, est excédentaire en recettes aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
144 988.00 €	147 671.33 €	107 468.00 €	116 648.08 €

Le Conseil Communautaire, à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE

- **DE VOTER** le BUDGET GENERAL 2018 de la Communauté de Communes, comme annexé à la présente délibération,
- **DE VOTER** les 2 BUDGETS ANNEXES 2018 (Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), et Maison des services au Public (MSAP) comme annexés à la présente délibération.
- **DE VOTER** les 5 BUDGETS ANNEXES des zones d'Activités 2018 (Jardin d'Entreprises, Développement économique du Technoparc, Lotissement du Technoparc, Artisanales de Salbris, Terre des mille bœufs de Theillay) comme annexés à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation de ce dossier.

Cette délibération est adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés.

14. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : VŒU RELATIF À L'AVENIR DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Délibération n°2018-19

Monsieur le Président informe l'Assemblée du courrier reçu de Monsieur le Président de Région, François BONNEAU, relatif au vœu émis par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Centre-Val de Loire le 22 février 2018 dénonçant les propositions du rapport SPINETTA relatif à l'avenir du transport ferroviaire.

Il appelle toutes les collectivités de la région à émettre ce même vœu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉNONCE** sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- **CONDAMNE** le démantèlement par l'échelon national de politiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,
- **DEMANDE** au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,
- **INTERPELLE** l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

15. LECTURE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions :

- Monsieur le Président a signé une convention d'accueil d'un bénévole au nom de la Communauté de Communes Sologne des Rivières avec Monsieur Théophile CHARRIER afin de réaliser les missions d'animateur à l'accueil de loisirs de Salbris en vue de valider la formation BAFA, pour la période du 26 février au 9 mars.
- Monsieur le Président, sur sollicitation de Madame JOLY, représentant le cabinet GÉOPLUS, a signé le contrat du 2^{ème} renouvellement de location à titre précaire et révocable de locaux à usage du bureau n°2 situé à l'intérieur de l'EDIS - bâtiment 2 au Technoparc pour une durée d'1 an à compter du 01/01/2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Président,

Olivier PAVY



Compte-rendu affiché le